

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Band:** 14 (1956)

**Heft:** 4

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'activité de ces groupes, dont seuls les abus de puissance seraient condamnables. Mais la question n'est-elle pas précisément de savoir pourquoi les députés sont sensibles à de telles menaces ? Ainsi posé le débat dépasse le cadre de la politique économique : c'est tout le problème du régime politique et de la structure de l'Etat qui est en cause. De cette faiblesse de l'appareil gouvernemental, devant les intérêts coalisés, les institutions portent sans doute une bonne part de responsabilité : mais il serait vain de considérer que leur réforme produirait à elle seule une modification radicale de la situation.

Analysant l'action des groupes d'intérêt en France, l'un des meilleurs connaisseurs étrangers de la vie politique française a insisté sur la responsabilité des Français eux-mêmes dans ce déchaînement des intérêts particuliers — responsabilité dont il serait injuste de se décharger simplement en vouant au blâme ceux que l'on a choisis et que l'on s'efforce d'influencer<sup>1</sup>. Encore qu'amicale, la leçon est dure, mais elle pose bien le problème central et en termes de portée générale : dans une démocratie, la perméabilité aux intérêts particuliers de l'appareil gouvernemental est étroitement fonction de l'attitude politique générale du peuple.

<sup>1</sup> WILLIAMS PHILIP : *Politics in post-war France*, p. 341.

*Confiez*  
*vos assurances*  
*à la*



fondée en 1895, sur l'initiative  
de la Société industrielle et  
commerciale de Lausanne.